

Chapitre XII

AUTRES DÉCISIONS ET CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

A. Programme, procédures, méthodes de travail et documentation de la Commission

284. À sa 3248^e séance, le 8 mai 2015, la Commission a constitué un groupe de planification pour la session en cours⁴⁰⁴.

285. Le Groupe de planification a tenu trois séances. Il était saisi de la section I du résumé thématique des débats tenus par la Sixième Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session (A/CN.4/678), intitulée «Autres décisions et conclusions de la Commission», de la résolution 69/118 de l'Assemblée générale en date du 10 décembre 2014 relative au rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-sixième session, et de la résolution 69/123 de l'Assemblée générale en date du 10 décembre 2014 relative à l'état de droit aux niveaux national et international.

1. INSCRIPTION D'UN NOUVEAU SUJET AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION

286. À sa 3257^e séance, le 27 mai 2015, la Commission a décidé d'inscrire à son programme de travail le sujet «*Jus cogens*» et de nommer M. Dire D. Tladi Rapporteur spécial pour le sujet.

2. GROUPE DE TRAVAIL SUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL À LONG TERME

287. À sa 1^{re} séance, le 11 mai 2015, le Groupe de planification a décidé de constituer à nouveau, pour la session en cours, le Groupe de travail sur le programme de travail à long terme, sous la présidence de M. Donald M. McRae. Le Président du Groupe de travail a présenté oralement, à la 3^e séance du Groupe de planification, le 30 juillet 2015, un rapport sur les travaux menés par le Groupe de travail pendant la session en cours.

3. EXAMEN DE LA RÉSOLUTION 69/123 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 10 DÉCEMBRE 2014 RELATIVE À L'ÉTAT DE DROIT AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL

288. Dans sa résolution 69/123 en date du 10 décembre 2014 relative à l'état de droit aux niveaux national et international, l'Assemblée générale a, entre autres,

⁴⁰⁴ Le Groupe de planification était composé comme suit: M. A. S. Wako (Président), M. L. Cafilich, M. P. Comissário Afonso, M. A. El-Murtadi Suleiman Gouider, M^{me} C. Escobar Hernández, M. M. Forteau, M. H. A. Hassouna, M. M. D. Hmoud, M. H. Huang, M^{me} M. G. Jacobsson, M. K. Kittichaisaree, M. A. Laraba, M. D. M. McRae, M. S. Murase, M. S. D. Murphy, M. B. H. Niehaus, M. G. Nolte, M. K. G. Park, M. E. Petrič, M. P. Šturma, M. D. D. Tladi, M. N. Wisnumurti, Sir Michael Wood et M. M. Vázquez-Bermúdez (membre de droit).

invité de nouveau la Commission à lui rendre compte, dans le rapport qu'elle lui soumet, de ce qu'elle fait pour promouvoir l'état de droit. Depuis sa soixantième session (2008), la Commission a fait chaque année des observations sur son action à cet égard. Elle signale que les observations qui figurent aux paragraphes 341 à 346 de son rapport de 2008⁴⁰⁵ demeurent pertinentes, et elle réaffirme la teneur des observations faites à ses précédentes sessions⁴⁰⁶.

289. La Commission rappelle que l'état de droit est l'essence même de ses travaux. Le but de la Commission, tel qu'il est énoncé à l'article premier de son statut, est de promouvoir le développement progressif du droit international et sa codification.

290. Ayant le principe de l'état de droit en permanence à l'esprit, la Commission sait parfaitement l'importance que revêt l'application du droit international au niveau national, et œuvre à promouvoir le respect de l'état de droit au niveau international.

291. Dans l'exercice de son mandat concernant le développement progressif du droit international et sa codification, la Commission continuera de tenir compte, le cas échéant, de l'état de droit en tant que principe de gouvernance ainsi que des droits de l'homme qui sont fondamentaux pour l'état de droit, comme l'indiquent le Préambule et l'Article 13 de la Charte des Nations Unies, et la Déclaration de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international⁴⁰⁷.

292. Dans ses travaux en cours, la Commission tient compte des «rapports entre l'état de droit et la triple vocation de l'Organisation des Nations Unies (paix et sécurité, développement et droits de l'homme)⁴⁰⁸», sans privilégier l'un au détriment de l'autre. Dans l'exercice de son mandat concernant le développement progressif du droit international et sa codification, la Commission est consciente des difficultés actuelles en matière d'état de droit.

⁴⁰⁵ *Annuaire... 2008*, vol. II (2^e partie), p. 157 et suiv.

⁴⁰⁶ *Annuaire... 2009*, vol. II (2^e partie), p. 156, par. 231; *Annuaire... 2010*, vol. II (2^e partie), p. 210 et suiv., par. 389 à 393; *Annuaire... 2011*, vol. II (2^e partie), p. 183, par. 392 à 398; *Annuaire... 2012*, vol. II (2^e partie), p. 88, par. 274 à 279; *Annuaire... 2013*, vol. II (2^e partie), p. 84, par. 171 à 180; et *Annuaire... 2014*, vol. II (2^e partie), p. 176, par. 273 à 280.

⁴⁰⁷ Résolution 67/1 de l'Assemblée générale en date du 24 septembre 2012, par. 41.

⁴⁰⁸ Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation de l'efficacité de la contribution du système des Nations Unies à l'instauration de l'état de droit en période et au lendemain de conflits (S/2013/341), par. 70.

293. À la session en cours, la Commission a continué d'apporter sa contribution à l'état de droit, notamment en examinant les sujets «Protection de l'atmosphère», «Crimes contre l'humanité», «Détermination du droit international coutumier», «Les accords et la pratique ultérieurs dans le contexte de l'interprétation des traités», «Protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés», «Immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État», «Application provisoire des traités» et «La clause de la nation la plus favorisée». La Commission a en outre nommé un rapporteur spécial pour le sujet «*Jus cogens*».

294. La Commission note que l'Assemblée générale a invité les États Membres à formuler en particulier des observations sur «Le rôle des processus d'établissement des traités multilatéraux dans la promotion et le renforcement de l'état de droit»⁴⁰⁹. Elle tient à rappeler les travaux qu'elle a menés sur différents sujets et qui, sur la base de propositions en vertu des articles 16 et 23 de son statut, ont fait l'objet de processus d'établissement de traités multilatéraux, à savoir notamment le projet d'articles sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens de 1991⁴¹⁰, le projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité de 1996⁴¹¹, le projet de statut d'une cour criminelle internationale de 1994⁴¹² et le projet d'articles sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation de 1994⁴¹³. La Commission appelle aussi l'attention sur ses travaux récents relatifs à différents sujets, dont :

- le projet d'articles sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite, de 2001⁴¹⁴ ;
- le projet d'articles sur la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses, de 2001⁴¹⁵ ;
- le projet d'articles sur la protection diplomatique, de 2006⁴¹⁶ ;
- le projet d'articles sur le droit des aquifères transfrontières, de 2008⁴¹⁷ ;

⁴⁰⁹ Résolution 69/123 de l'Assemblée générale en date du 10 décembre 2014, par. 20.

⁴¹⁰ *Annuaire...* 1991, vol. II (2^e partie), p. 13 et suiv., par. 28.

⁴¹¹ *Annuaire...* 1996, vol. II (2^e partie), p. 17 et suiv., par. 50.

⁴¹² *Annuaire...* 1994, vol. II (2^e partie), p. 28 et suiv., par. 91.

⁴¹³ *Ibid.*, par. 222.

⁴¹⁴ *Annuaire...* 2001, vol. II (2^e partie) et rectificatif, p. 26, par. 76. Les articles sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite adoptés par la Commission à sa cinquante-troisième session sont reproduits dans l'annexe de la résolution 56/83 de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 2001.

⁴¹⁵ *Annuaire...* 2001, vol. II (2^e partie) et rectificatif, p. 157 et suiv., par. 97. Les articles sur la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses adoptés par la Commission à sa cinquante-troisième session sont reproduits dans l'annexe de la résolution 62/68 de l'Assemblée générale en date du 6 décembre 2007.

⁴¹⁶ *Annuaire...* 2006, vol. II (2^e partie), p. 22 et suiv., par. 49. Les articles sur la protection diplomatique adoptés par la Commission à sa cinquante-huitième session sont reproduits dans l'annexe de la résolution 62/67 de l'Assemblée générale en date du 6 décembre 2007.

⁴¹⁷ *Annuaire...* 2008, vol. II (2^e partie), p. 21 et suiv., par. 53. Les articles sur le droit des aquifères transfrontières adoptés par la Commission à sa soixantième session sont reproduits dans l'annexe de la résolution 63/124 de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 2008.

– le projet d'articles sur les effets des conflits armés sur les traités, de 2011⁴¹⁸ ;

– le projet d'articles sur la responsabilité des organisations internationales, de 2011⁴¹⁹ ;

– le projet d'articles sur l'expulsion des étrangers, de 2014⁴²⁰.

La Commission rappelle en outre le Guide de la pratique sur les réserves aux traités, de 2011⁴²¹.

295. La Commission réaffirme l'importance qu'elle attache à l'état de droit dans l'ensemble de ses activités.

4. EXAMEN DES PARAGRAPHES 10 À 13 DE LA RÉSOLUTION 69/118 DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 10 DÉCEMBRE 2014 RELATIVE AU RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL SUR LES TRAVAUX DE SA SOIXANTE-SIXIÈME SESSION

296. La Commission a pris note des paragraphes 10 à 13 de la résolution 69/118 de l'Assemblée générale, dans lesquels l'Assemblée a salué les efforts que faisait la Commission pour améliorer ses méthodes de travail et l'a encouragée à persévérer ; a rappelé que la Commission avait son siège à l'Office des Nations Unies à Genève ; a noté que la Commission étudiait la possibilité de tenir une partie de ses sessions futures à New York ; a souligné qu'il importait que la Commission tienne compte, à cette fin, des coûts estimatifs et des facteurs administratifs, organisationnels et autres, et lui a demandé d'examiner de manière approfondie la possibilité de tenir une partie de sa soixante-huitième session à New York ; et a décidé, sans préjuger de l'issue de ces délibérations, de reprendre à sa soixante-dixième session l'examen de la recommandation formulée au paragraphe 388 du rapport de la Commission sur les travaux de sa soixante-troisième session⁴²².

297. La Commission a rappelé que, lors de sa soixante-troisième session, dans le cadre du débat sur ses relations avec la Sixième Commission, elle avait exprimé le souhait que soit étudiée la possibilité de tenir à New York une demi-session par quinquennat afin de favoriser les contacts directs entre la Commission et les délégations de la Sixième Commission. Elle a en outre rappelé qu'en de précédentes occasions elle avait tenu des sessions ailleurs qu'à son siège. En particulier, elle a noté que, dans le cadre des dispositions générales relatives à la convocation

⁴¹⁸ *Annuaire...* 2011, vol. II (2^e partie), p. 108 et suiv., par. 100. Les articles sur les effets des conflits armés sur les traités adoptés par la Commission à sa soixante-troisième session sont reproduits dans l'annexe de la résolution 66/99 de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 2011.

⁴¹⁹ *Annuaire...* 2011, vol. II (2^e partie), p. 38 et suiv., par. 87. Les articles sur la responsabilité des organisations internationales adoptés par la Commission à sa soixante-troisième session sont reproduits dans l'annexe de la résolution 66/100 de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 2011.

⁴²⁰ *Annuaire...* 2014, vol. II (2^e partie), p. 23 et suiv., par. 44.

⁴²¹ *Annuaire...* 2011, vol. II (2^e partie), p. 24 et suiv., par. 75 ; et *ibid.*, vol. II (3^e partie). Le texte des directives constituant le Guide de la pratique sur les réserves aux traités adopté par la Commission à sa soixante-troisième session est reproduit dans l'annexe de la résolution 68/111 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 2013.

⁴²² *Annuaire...* 2011, vol. II (2^e partie), p. 182.

de la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour criminelle internationale, elle avait tenu la première partie de sa cinquantième session à son siège à l'Office des Nations Unies à Genève, du 20 avril au 12 juin 1998, et la deuxième partie au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, du 27 juillet au 14 août 1998.

298. La Commission a étudié la possibilité de tenir une partie de sa soixante-huitième session à New York, en se fondant sur les informations fournies par le Secrétariat concernant les coûts estimatifs et les facteurs administratifs, organisationnels et autres pertinents, y compris la charge de travail escomptée pour la dernière année du quinquennat en cours. Eu égard à tous les éléments à sa disposition, la Commission est parvenue à la conclusion qu'il ne lui serait pas possible de tenir une partie de sa soixante-huitième session à New York sans causer de perturbations indues. Elle a cependant affirmé le souhait que soit étudiée la possibilité de tenir une demi-session à New York au cours du prochain quinquennat. Cette possibilité devrait être prévue lors de la planification des sessions futures de la Commission pour le prochain quinquennat. À cet égard, la Commission a noté que cette convocation, compte tenu des coûts estimatifs et des facteurs administratifs, organisationnels et autres pertinents, pourrait être prévue pour la première partie d'une session de la première année (2017) ou de la deuxième (2018) du prochain quinquennat. Se fondant sur les informations qui ont été mises à sa disposition, la Commission recommande de procéder aux travaux préparatoires et aux estimations en prenant pour hypothèse que la première partie de sa soixante-dixième session (2018) se tiendrait au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. En conséquence, la Commission a demandé au Secrétariat de s'employer à prendre les dispositions nécessaires à cet effet pour faciliter l'adoption d'une décision idoine par la Commission à sa soixante-huitième session, en 2016.

5. HONORAIRES

299. La Commission réaffirme ses vues à propos des honoraires, compte tenu de la résolution 56/272 de l'Assemblée générale en date du 27 mars 2002, telles qu'elles ont déjà été exprimées dans ses rapports précédents⁴²³. Elle souligne que l'adoption de cette résolution a une incidence particulière sur les rapporteurs spéciaux car elle risque de les priver de l'appui que nécessitent leurs travaux de recherche.

6. DOCUMENTATION ET PUBLICATIONS

300. La Commission a souligné une fois de plus que les publications juridiques élaborées par le Secrétariat avaient pour ses travaux un intérêt particulier et une valeur

considérable⁴²⁴. Elle a rappelé que la Division de la codification avait pu accélérer sensiblement la parution des publications grâce à son activité très réussie de publication assistée par ordinateur, qui améliorait considérablement l'actualité et la pertinence de ces publications pour les travaux de la Commission depuis plus d'une décennie. Elle a noté de nouveau avec regret que cette initiative avait été réduite et risquait d'être suspendue en raison du manque de ressources, et qu'en conséquence aucune nouvelle publication juridique n'avait été distribuée à la session en cours. La Commission a de nouveau estimé que la poursuite de cette initiative était indispensable pour garantir une parution en temps utile des publications juridiques, en particulier de *La Commission du droit international et son œuvre* dans les différentes langues officielles. Elle a rappelé l'intérêt particulier et la valeur considérable que revêtaient pour ses travaux les publications juridiques de la Division de la codification et a demandé une nouvelle fois que celle-ci continue de les mettre à sa disposition.

301. La Commission s'est de nouveau dite satisfaite de ce que les comptes rendus analytiques des séances de la Commission, qui constituent des travaux préparatoires essentiels pour le développement progressif et la codification du droit international, ne feraient pas l'objet de limitation arbitraire de leur longueur. Elle a noté avec satisfaction que les mesures expérimentales introduites à la session de 2013 pour rationaliser le traitement de ces comptes rendus analytiques avaient permis une communication plus rapide des comptes rendus provisoires aux membres de la Commission en vue de leur correction ponctuelle et une publication rapide. La Commission s'est félicitée également de ce que ces nouvelles méthodes aient permis une utilisation plus rationnelle des ressources et a appelé le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour faciliter l'élaboration des comptes rendus définitifs dans toutes les langues, sans compromettre leur intégrité.

302. La Commission a exprimé sa gratitude à tous les services intervenant dans la production des documents, à Genève comme à New York, pour leur traitement rapide et efficace des documents de la Commission, souvent dans des délais très serrés, contribuant ainsi au bon déroulement des travaux de la Commission.

303. La Commission a aussi exprimé sa gratitude à la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève, pour l'aide qu'elle apportait avec efficacité et compétence aux membres de la Commission.

7. ANNUAIRE DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

304. La Commission a réaffirmé que l'*Annuaire de la Commission du droit international* était d'une importance déterminante pour qui voulait comprendre ce que faisait la Commission pour développer progressivement et codifier le droit international et renforcer l'état de droit dans les relations internationales. Elle a noté que, dans sa résolution 69/118, l'Assemblée générale avait exprimé sa reconnaissance aux gouvernements qui avaient versé des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale destiné à résorber l'arriéré de publication de l'*Annuaire de la Commission du droit international* et avait encouragé le versement d'autres contributions à ce fonds.

⁴²³ Voir *Annuaire... 2002*, vol. II (2^e partie), p. 107 et suiv., par. 525 à 531; *Annuaire... 2003*, vol. II (2^e partie), p. 103, par. 447; *Annuaire... 2004*, vol. II (2^e partie), p. 129, par. 369; *Annuaire... 2005*, vol. II (2^e partie), p. 93, par. 501; *Annuaire... 2006*, vol. II (2^e partie), p. 196, par. 269; *Annuaire... 2007*, vol. II (2^e partie), p. 103, par. 379; *Annuaire... 2008*, vol. II (2^e partie), p. 160, par. 358; *Annuaire... 2009*, vol. II (2^e partie), p. 157, par. 240; *Annuaire... 2010*, vol. II (2^e partie), p. 211, par. 396; *Annuaire... 2011*, vol. II (2^e partie), p. 183 et suiv., par. 399; *Annuaire... 2012*, vol. II (2^e partie), p. 88, par. 280; *Annuaire... 2013*, vol. II (2^e partie), p. 84 et suiv., par. 181; et *Annuaire... 2014*, vol. II (2^e partie), p. 176, par. 281.

⁴²⁴ Voir *Annuaire... 2007*, vol. II (2^e partie), p. 105, par. 387 à 395. Voir aussi *Annuaire... 2013*, vol. II (2^e partie), p. 85, par. 185.

305. La Commission recommande à l'Assemblée générale, à l'instar de ce que cette dernière a fait dans sa résolution 69/118, d'exprimer sa satisfaction devant les progrès remarquables accomplis ces dernières années pour résorber l'arriéré de publication de l'*Annuaire* dans les six langues, de saluer les efforts faits par la Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève, notamment sa Section de l'édition, pour donner effectivement suite à ses résolutions appelant à une résorption de l'arriéré, et d'encourager la Division de la gestion des conférences à continuer de fournir à la Section de l'édition tout l'appui nécessaire à la publication de l'*Annuaire*.

8. AIDE DE LA DIVISION DE LA CODIFICATION

306. La Commission a remercié la Division de la codification du Secrétariat de l'aide précieuse qu'elle apporte à la Commission par ses services fonctionnels et, en particulier, de l'appui continu fourni aux rapporteurs spéciaux et pour la réalisation de travaux de recherche approfondis sur des aspects de sujets actuellement à l'étude, à la demande de la Commission.

9. SITES WEB

307. La Commission a vivement remercié le Secrétariat d'avoir mis en place un nouveau site Web de la Commission et lui a demandé de continuer d'actualiser et d'administrer ce site⁴²⁵. Elle a réaffirmé que ce site et les autres sites Web gérés par la Division de la codification⁴²⁶ étaient une ressource très précieuse pour la Commission et pour les divers chercheurs s'intéressant à ses travaux, et contribuaient ainsi à renforcer d'une manière générale l'enseignement, l'étude, la diffusion et la compréhension du droit international. Elle a noté avec satisfaction que le site Web de la Commission donnait des informations sur l'état d'avancement des travaux sur les sujets inscrits à son ordre du jour, ainsi qu'une version préliminaire éditée des comptes rendus analytiques des séances. La Commission a également remercié le Secrétariat d'avoir achevé avec succès la numérisation et la publication sur le site Web des *Annuaire*s de la Commission en version russe.

10. MÉDIATHÈQUE DE DROIT INTERNATIONAL DES NATIONS UNIES

308. La Commission a constaté avec satisfaction la très grande valeur de la Médiathèque de droit international des Nations Unies⁴²⁷ en tant qu'outil permettant de mieux faire connaître le droit international et les travaux de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine, notamment ceux de la Commission.

B. Dates et lieu de la soixante-huitième session de la Commission

309. La Commission recommande que sa soixante-huitième session se tienne à Genève du 2 mai au 10 juin et du 4 juillet au 12 août 2016.

⁴²⁵ Accessible à l'adresse suivante : <https://legal.un.org/ilc>.

⁴²⁶ Généralement accessibles à l'adresse suivante : <https://legal.un.org/ola>.

⁴²⁷ Accessible à l'adresse suivante : <https://legal.un.org/avl>.

C. Hommage au Secrétaire de la Commission

310. À sa 3263^e séance, le 5 juin 2015, la Commission a rendu hommage à M. George Korontzis, qui s'était éminemment distingué au poste de secrétaire de la Commission depuis 2013 et qui a pris sa retraite pendant la session. Elle lui a exprimé sa reconnaissance pour la remarquable contribution qu'il a apportée aux travaux de la Commission ainsi qu'à la codification et au développement progressif du droit international, a salué son professionnalisme, son dévouement à la fonction publique et son engagement en faveur du droit international, et lui a souhaité le plus grand succès dans ses futures activités.

D. Coopération avec d'autres organismes

311. À la 3274^e séance, le 22 juillet 2015, M. Ronny Abraham, Président de la Cour internationale de Justice, a pris la parole devant la Commission et a informé celle-ci des activités judiciaires récentes de la Cour⁴²⁸. Un échange de vues a suivi.

312. L'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique était représentée à la présente session de la Commission par son Secrétaire général, M. Rahmat Mohamad, qui a pris la parole à la 3250^e séance, le 13 mai 2015⁴²⁹. Celui-ci a informé la Commission des activités actuelles de l'Organisation et a donné un aperçu de ses travaux à sa cinquante-quatrième session annuelle, tenue à Beijing du 13 au 17 avril 2015, qui ont porté, notamment, sur quatre sujets inscrits au programme de travail de la Commission, à savoir « Détermination du droit international coutumier », « Expulsion des étrangers », « Protection de l'atmosphère » et « Immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État ». Un échange de vues a suivi.

313. Le Comité juridique interaméricain était représenté à la présente session de la Commission par son vice-président, M. Carlos Mata Prates, qui a pris la parole à la 3265^e séance, le 7 juillet 2015⁴³⁰. Il a donné un aperçu des activités menées par le Comité en 2014-2015 sur diverses questions juridiques intéressant le Comité. Un échange de vues a suivi.

314. Le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public du Conseil de l'Europe était représenté à la présente session de la Commission par son président, M. Paul Rietjens, et par la Chef de la Division du droit international public et du Bureau des traités de la Direction du conseil juridique et du droit international public du Conseil de l'Europe et Secrétaire du Comité, M^{me} Marta Requena, qui ont tous deux pris la parole à la 3268^e séance, le 10 juillet 2015⁴³¹. Ils ont mis l'accent sur les activités en cours du Comité dans le domaine du droit international public, ainsi que sur celles du Conseil de l'Europe. Un échange de vues a suivi.

315. La Commission de l'Union africaine sur le droit international était représentée à la présente session par

⁴²⁸ Cette déclaration est consignée dans le compte rendu analytique de la séance en question.

⁴²⁹ Idem.

⁴³⁰ Idem.

⁴³¹ Idem.

M. Kholisani Solo et M. Ebenezer Appreku, membres de ladite commission, ainsi que par M. Mourad Ben-Dhiab, Secrétaire de ladite commission. M. Kholisani Solo et M. Ebenezer Appreku ont pris la parole à la 3276^e séance, le 23 juillet 2015⁴³². Ils ont donné un aperçu des activités de la Commission de l'Union africaine sur le droit international. Un échange de vues a suivi.

316. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, a pris la parole devant la Commission à la 3272^e séance, le 21 juillet 2015⁴³³. Il a donné un aperçu des activités du Haut-Commissariat et de certaines de ses préoccupations dans le domaine des droits de l'homme, et a formulé des observations concernant des sujets inscrits au programme de travail de la Commission, à savoir «Crimes contre l'humanité» et «Immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État». Un échange de vues a suivi.

317. Le 9 juillet 2015, les membres de la Commission et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont eu un échange de vues informel sur des sujets d'intérêt commun. Des exposés ont été faits sur les préparatifs de la trente-deuxième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et sur l'actualisation des commentaires du CICR sur les Conventions de Genève pour la protection des victimes de la guerre (Conventions de Genève de 1949) et leurs Protocoles additionnels. Des exposés ont également été faits sur le programme de travail de la Commission, notamment sur les sujets «Les accords et la pratique ultérieurs dans le contexte de l'interprétation des traités» et «Crimes contre l'humanité»⁴³⁴.

E. Représentation à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale

318. La Commission a décidé qu'elle serait représentée à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale par son président, M. Narinder Singh.

F. Séminaire de droit international

319. Conformément à la résolution 69/118 de l'Assemblée générale, la cinquante et unième session du Séminaire de droit international s'est tenue au Palais des Nations du 6 au 24 juillet 2015, pendant la présente session de la Commission. Le Séminaire s'adresse à de jeunes juristes se spécialisant en droit international, parmi lesquels de jeunes enseignants ou représentants de l'État qui mènent une carrière universitaire ou diplomatique dans la fonction publique de leur pays.

⁴³² Idem.

⁴³³ Idem.

⁴³⁴ Des déclarations ont été faites par M^{me} Christine Beerli, Vice-Présidente du CICR, et M. Narinder Singh, Président de la Commission. Les exposés suivants ont été présentés : «Les accords et la pratique ultérieurs dans le contexte de l'interprétation des traités» (M. Georg Nolte) ; «Crimes contre l'humanité» (M. Sean D. Murphy) ; «Préparatifs de la trente-deuxième Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge» (M. Knut Doermann, Conseiller juridique en chef et Chef de la Division juridique du CICR) ; et «Actualisation des commentaires du CICR sur les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels» (Jean-Marie Henckaerts, Chef du projet de mise à jour des commentaires, CICR).

320. Vingt-quatre personnes de nationalités différentes et de tous les groupes régionaux ont participé à la session⁴³⁵. Les participants ont assisté aux séances plénières de la Commission et à des exposés qui leur étaient spécialement destinés, et ont participé à des groupes de travail sur certains sujets.

321. M. Narinder Singh, Président de la Commission, a ouvert le Séminaire. M. Markus Schmidt, Conseiller juridique principal de l'Office des Nations Unies à Genève, était responsable de l'administration, de l'organisation et du déroulement du Séminaire. La coordination du Séminaire pour les questions de fond était assurée par l'Université de Genève. M. Vittorio Mainetti, spécialiste de droit international à l'Université de Genève, a fait office de coordonnateur, secondé par M. Cédric Apercé et M^{me} Yusra Suedi, assistants juridiques, et M^{me} Cami Schwab, stagiaire à la Section de la liaison juridique de l'Office des Nations Unies à Genève.

322. Les membres de la Commission ont donné les conférences suivantes : M. Ernest Petrič, «Les travaux de la Commission du droit international» ; M. Dire D. Tladi, «*Jus cogens*» ; M. Pavel Šturma, «Succession d'États en matière de responsabilité de l'État» ; M^{me} Concepción Escobar Hernández, «Immunité de juridiction pénale étrangère des représentants de l'État» ; M. Shinya Murase, «Protection de l'atmosphère» ; M. Georg Nolte, «Les accords et la pratique ultérieurs dans le contexte de l'interprétation des traités» ; Sir Michael Wood, «Détermination du droit international coutumier» ; M^{me} Marie G. Jacobsson, «Protection de l'environnement en rapport avec les conflits armés» ; et M. Sean D. Murphy : «Crimes contre l'humanité».

323. Les participants au Séminaire ont assisté à six réunions organisées à l'extérieur. Ils ont participé à un atelier organisé par l'Université de Genève en collaboration avec le Pôle eau Genève sur le sujet «Droit international de l'eau douce : questions de mise en œuvre». Les orateurs suivants ont pris la parole : M^{me} Danae Azaria (conférencière, University College London), M^{me} Laurence Boisson de Chazournes (Université de Genève), M. Lucius Cafilisch (membre de la Commission du droit international), M. Maurice Kamto (membre de la Commission du droit international), M. Attila Tanzi [Université de Bologne (Italie)], M^{me} Christina Leb (Banque mondiale), M. Marco Sassòli (Université de Genève) et M^{me} Mara Tignino (Université de Genève). L'atelier a été suivi d'une réception offerte par le Pôle eau Genève. Une séance spéciale sur le sujet «Les tribunaux administratifs

⁴³⁵ Ont participé au Séminaire : Kakanang Amaranand (Thaïlande), Hamedi Camara (Mauritanie), Eleen A. Cañas Vargas (Costa Rica), Francis W. Changara (Zimbabwe), Namgay Dorji (Bhoutan), Fatoumata P. Doumbouya (Guinée), Pilar Eugenio (Argentine), Soaad Hossam (Égypte), Gédéon Jean (Haïti), Akino Kowashi (Japon), Gift Kweka (République-Unie de Tanzanie), Lucia Leontiev (République de Moldova), Matilda Mendy (Gambie), Momchil Milanov (Bulgarie), Quyen T. H. Nguyen (Viet Nam), Elinathan Ohiomoba (États-Unis d'Amérique), Francisco J. Pascual Vives (Espagne), Ye Joon Rim (République de Corée), Matteo Sarzo (Italie), Cornelius V. N. Scholtz (Afrique du Sud), Darcel G. Smith-Williamson (Bahamas), Luka M. Tomažič (Slovénie), Shuxi Yin (Chine) et Franz J. Zubieta [Bolivie (État plurinational de)]. Le Comité de sélection, présidé par M. Makane Moïse Mbengue, professeur de droit international à l'Université de Genève, s'est réuni le 7 avril 2015 et a retenu 25 candidats sur 102. Un des candidats désignés n'a pas pu participer au Séminaire.

internationaux» a été organisée à l'Organisation internationale du Travail, sous la direction de M. Drazen Petrovic, Greffier du Tribunal administratif de l'Organisation. Les participants au Séminaire ont également assisté à un exposé sur le droit international des réfugiés, présenté par M. Cornelis Wouters, Conseiller juridique principal du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Ils ont aussi assisté à la conférence annuelle LALIVE Lecture, à l'invitation de l'Institut de hautes études internationales et du développement. La conférence, intitulée «A Rising Tide: Dispute Settlement under the Law of the Sea», a été donnée par M. Sean D. Murphy. Une séance d'information a été assurée à l'Union internationale des télécommunications par M. Nikos Volanis, Conseiller juridique à l'Union, et suivie d'une visite du Musée de l'Union. Enfin, une séance spéciale a été organisée à l'Organisation mondiale de la Santé; à cette occasion, des exposés sur «Le droit international et la santé» ont été présentés par M. Steven A. Solomon, juriste principal, et M. Jakob Quirin, juriste adjoint de première classe.

324. Deux groupes de travail ont été organisés pour le Séminaire, sur les sujets «*Jus cogens*» et «Succession d'États en matière de responsabilité de l'État». Tous les participants ont été affectés à l'un ou l'autre groupe. Deux membres de la Commission, M. Dire D. Tladi et M. Pavel Šturma, ont supervisé et conseillé les groupes de travail. Chaque groupe a établi un rapport et présenté ses conclusions à la dernière séance de travail du Séminaire. Les rapports ont été synthétisés et distribués à tous les participants, ainsi qu'aux membres de la Commission.

325. La République et canton de Genève a fait bénéficier les participants de son hospitalité traditionnelle à l'hôtel de ville de Genève, où ces derniers ont visité la salle de l'Alabama et participé à un cocktail.

326. Le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a invité les participants au Séminaire à une réception à la résidence.

327. M. Narinder Singh, Président de la Commission du droit international, M. Markus Schmidt, Directeur du Séminaire de droit international, et M. Momchil Milanov, au nom des participants au Séminaire, ont pris la parole devant la Commission et les participants lors de la cérémonie de clôture du Séminaire. Chaque participant s'est vu remettre un certificat attestant sa participation.

328. La Commission a noté avec une satisfaction particulière que, depuis 2013, les Gouvernements de l'Argentine, de l'Autriche, de la Chine, de la Finlande, de l'Inde, de l'Irlande, du Mexique, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse avaient versé des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Séminaire de droit international. Le Circolo di diritto internazionale di Roma, association privée sise à Rome qui se consacre à la promotion du droit international, a également versé une contribution au Séminaire. Bien que la crise financière de ces dernières années ait sérieusement porté atteinte aux finances du Séminaire, le Fonds d'affectation spéciale a permis d'accorder un nombre suffisant de bourses à des candidats méritants, originaires notamment de pays en développement, pour parvenir à une répartition géographique adéquate des participants. Cette année, 14 bourses (9 couvrant les frais de voyage et de séjour, 3 couvrant les frais de séjour seulement et 2 couvrant les frais de voyage seulement) ont été octroyées.

329. Depuis 1965, année de la création du Séminaire, 1 163 participants, représentant 171 nationalités, ont pris part au Séminaire; 713 d'entre eux ont bénéficié d'une bourse.

330. La Commission souligne l'importance qu'elle attache au Séminaire, qui donne à de jeunes juristes, notamment de pays en développement, la possibilité de se familiariser avec ses travaux et les activités de nombreuses organisations internationales qui ont leur siège à Genève. Elle recommande à l'Assemblée générale d'inviter à nouveau les États à verser des contributions volontaires afin d'assurer au Séminaire de 2016 la plus large participation possible.